

Assurance incen. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la police  
dic. Police 4.194.118 d'assurance concernant l'immeuble sis, 27 rue de secours.  
28.11.53 (police 4.194.118) couvrant le risque d'incendie, établie par  
la Cie d'Assurances Générales.  
Cette police prenant effet le 1er novembre 1953. la prime annuelle  
s'élevant à Fr. 25,37. avec clause de résiliation annuelle.